



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

*7.5.5 Subventions accordées aux autres
personnes morales de droit privé*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille

Absent : M. GUILLOU Anthony

A été désigné secrétaire de séance : M. GUILBAUDEAU Michael

27-2026

APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE, A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU PAYS DE RETZ ET A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la Commune est adhérente depuis plusieurs années à l'Association des Maires de France,

CONSIDERANT que celle-ci met à disposition une multitude d'outils et de services pour les élus afin de les conseiller, de les informer et de les accompagner dans l'exercice de leur mandat,

CONSIDERANT le montant de la cotisation 2026 à l'AMF de 870.24€,

CONSIDERANT que l'association des Maires ruraux de Loire-Atlantique propose une adhésion de la Commune de Frossay pour un montant de 110€ et l'association des Maires du Pays de Retz pour un montant de 25€, et que ces deux associations favorisent les échanges entre élus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Commune à l'AMF, à l'association des Maires ruraux de Loire-Atlantique, et à l'association des Maires du Pays de Retz.
- **D'HABILITER** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le secrétaire de séance,
M. GUILBAUDEAU Michael

La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne